



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 2 juillet 2013
18 heures 30

AS/MG

N° 001558

Intercommunalités -
Esplanade de la Gare
- Servitude à
concéder par la
Communauté de
Communes du Pays
d'Apt sur la parcelle
AL n°173 au profit de
la parcelle AL n° 165,
propriété de la
Commune d'Apt

Affiché le :

VOTES POUR : 29

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Le mardi 2 juillet 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, Mme Véronique GACH, M. Jean-François DORE, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Caroline ALLENE, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, Mme Amina ELKHATTABI, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, M. Jean-Louis de LONGEAUX, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER

ONT DONNE PROCURATION : Mme Marie RAMBAUD donne pouvoir à M. Pierre ELY, M. Jean-Marc DESSAUD donne pouvoir à M. Etienne FOURQUET, Mme Hélène MARTINEZ donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à M. Jean-Marie MARTIN, Mme Leïla BECHICHE donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Christian PANOT, Mme Corinne PAIOCCHI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

ABSENTS EXCUSES : Jean Pierre STOUVENEL

ABSENTS : M. Etienne FOURQUET, Mme Françoise RIPOLL, M. Yves JAOUEN,
La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

Vu, la délibération AS/MG n° 1546 du 4 juin 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé la soustraction des parcelles AL n°75, AL n°169, AL n°170, AL n°171, AL n°173, AL n°174, AL n°178, AN n°423, CN n°121 du bail emphytéotique conclu entre le Parc Naturel Régional du Luberon et la Commune d'Apt.

Vu, la délibération n° CC 2013-53 du 25 avril 2013, par laquelle l'organe délibérant de la Communauté de Communes du Pays d'Apt a approuvé à l'unanimité l'achat auprès du Parc Naturel Régional du Luberon des parcelles AL n°75, AL n°169, AL n°170, AL n°171, AL n°173, AL n°174, AL n°178, AN n°423, CN n°121 situées sur la commune d'Apt, pour une superficie globale de **2 ha 92 a 92 ca** et un montant de **180 216 €**

Considérant, que la CCPA est propriétaire de la parcelle référencée AL n°173 depuis le 26 juin 2013, pour une contenance de **2 ha 00 a 84 ca**,

Considérant, que la mairie d'Apt est propriétaire de la parcelle AL n°165, sur laquelle est sis un bâtiment occupé par des entreprises locataires,

Considérant, que les parcelles AL n°165 et AL n°175 sont mitoyennes,

Considérant, que les entreprises utilisent depuis plusieurs années une surface d'environ **00 ha 05 a 50 ca** sur l'emprise de la parcelle n°175, dont la CCPA est propriétaire,

Monsieur le Maire propose au conseil de régulariser cette situation en établissant au profit de la parcelle AL n°165, dont la mairie d'Apt est propriétaire, une servitude de passage, de circulation et de stationnement.

LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE

Approuve, l'établissement d'une servitude de passage, de circulation et de stationnement grevant la parcelle AL n°173 dont la Communauté de Communes du Pays d'Apt est propriétaire au profit de la parcelle AL n°165 dont la Commune d'Apt est propriétaire, conformément aux plans ci-annexés à la présente.

Dit, que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la mairie d'Apt, propriétaire de la parcelle AL n°165.

Mande, le Maire de la Commune d'Apt pour négocier, établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**